ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 71660

Texte de la question

M. Jean Roatta attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés rencontrées par la filière porcine. En effet, alors que les récentes affaires dramatiques d'insécurité alimentaire concernant des produits alimentaires provenant de pays tiers non aussi soucieux de vérification des conditions de sécurité alimentaires que notre pays auraient pu nous inciter à promouvoir une agriculture nationale forte, productive, respectueuse de l'environnement et dont les processus sont contrôlés par nos services internes, sans dialogue démocratique préalable, la filière porcine française voit son avenir s'obscurcir plus encore par des orientations, prétendument écologiques, sans réelles rélations avec l'état de l'existant, dont les conséquences sont catastrophiques pour toute une filière dont on stigmatise, à dessein, l'activité pour la réduire à néant. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour promouvoir un dialogue constructif avec les représentants de la filière porcine afin de définir une nouvelle agriculture citoyenne dont l'activité serait respectueuse de l'environnement et susceptible de respecter les normes strictes de sécurité alimentaire qui s'imposent pour la sauvegarde de la santé des consommateurs, citoyens, résidents et autres, de la République.

Texte de la réponse

L'agriculture française s'est engagée, notamment avec le soutien du ministère de l'agriculture et de la pêche, dans un processus de dialogue et de concertation avec les représentants des consommateurs et de la société civile qui concerne, en particulier, le secteur porcin. Cette évolution, qui s'est faite en associant très étroitement les représentants de la filière porcine, n'a pas pour vocation de freiner le développement de cette production qui contribue à l'excédent du commerce extérieur français et dont le rôle économique et social ne doit pas être négligé. Ce dialogue a pour objectif de mieux appréhender les souhaits exprimés par l'ensemble de la société vis-à-vis de la production porcine et de permettre aux professionnels de ce secteur d'activité de définir les réponses qui pourraient satisfaire à ces attentes tout en expliquant les contraintes et les spécificités liées à cette production. C'est ainsi qu'ont été signés récemment une charte pour le développement pérenne de l'agriculture en Bretagne et un plan d'action précisant les moyens consacrés par les différents partenaires pour atteindre les objectifs fixés par cette charte. Il convient de souligner l'esprit dans lequel ces deux documents ont été signés. Ils ont fait l'objet d'un large débat auquel participaient à la fois les représentants de la profession porcine et des associations environnementalistes. L'ensemble des acteurs ont d'ailleurs signé la charte et le plan d'action qui lui est attaché. Ce plan, dont l'objectif est de reconquérir la qualité de l'eau tout en maintenant le potentiel agricole et agroalimentaire de la Bretagne, a également l'ambition d'entamer une réconciliation du monde agricole avec la société civile. Par ailleurs, le ministère de l'agriculture et de la pêche a soutenu la création le 3 octobre 2001 d'un groupement d'intérêt scientifique dénommé « porcherie verte » qui rassemble divers organismes nationaux de recherche dans le cadre d'un projet qui vise à la mise au point de systèmes de production porcine diversifiés, compétitifs et respectueux de l'environnement. L'exemplarité de ces actions traduit la volonté forte du ministère de l'agriculture et de la pêche de favoriser un débat serein et équilibré afin de concilier le maintien du dynamisme de la filière porcine française et les nouvelles attentes exprimées par les citoyens en matière de sécurité sanitaire et de respect de l'environnement.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE71660

Données clés

Auteur : M. Jean Roatta
Circonscription : Bouches-du-Rhône (3e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 71660
Rubrique : Consommation
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 122
Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2325